

Colloque validé pour la formation continue des avocats

Organisation

Jean-Jacques LEMOULAND, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour



Pour vous inscrire en ligne rendez vous sur : <http://fdeg3.univ-pau.fr/colloque-8emeJourneeDroitDuTravail.asp>

ou flashez le code ci-contre :



Vous pouvez également renvoyer le bulletin d'inscription au :

Secrétariat du CRAJ (Cindy GUIOT – Valérie LARREGLE)
Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion
Avenue du Doyen Poplawski
BP 1633 64 016 PAU Cedex
Tél : 05 59 40 80 59 – Fax 05 59 84 10 59
Mail : cindy.guiot@univ-pau.fr ou valerie.larregle@univ-pau.fr

8^{ème} Journée de droit du travail

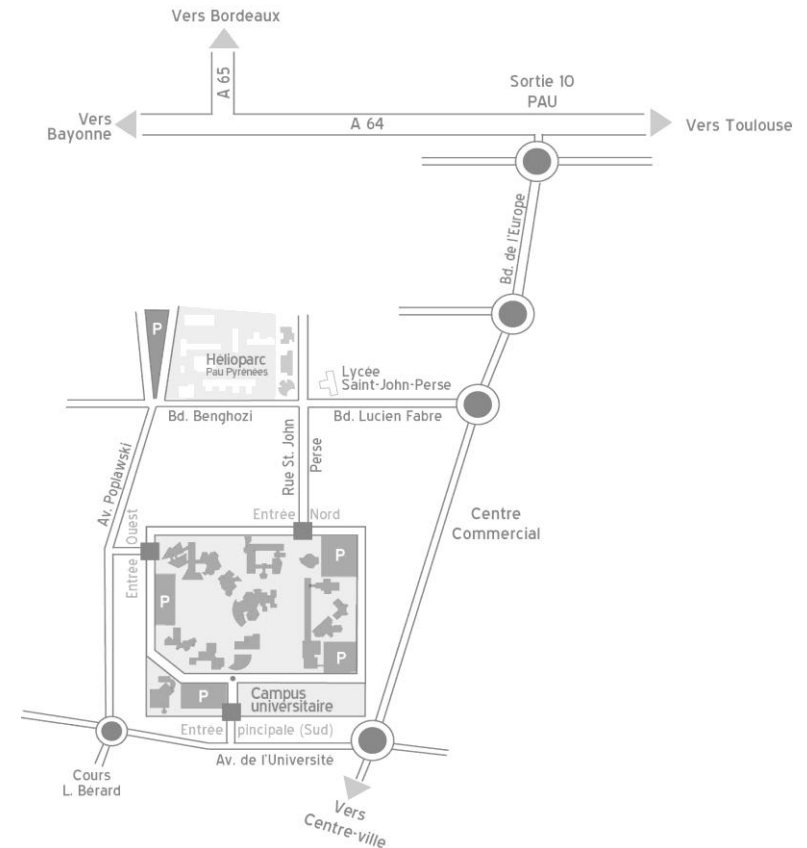
La charge de la preuve en droit du travail

VENDREDI 12 JUIN 2015
à partir de 9h30

UFR DROIT ÉCONOMIE GESTION
Amphithéâtre 120

Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves FROUIN, Président de la Chambre sociale de la Cour de Cassation

- 9h30 Accueil des participants
- 10h00 **LA CHARGE DE LA PREUVE POUR LES PARTIES**
Brigitte REYNES, Maître de Conférences Université Toulouse 1 Capitole
- 10h30 **LE ROLE DU JUGE DANS LA RECHERCHE DE LA PREUVE**
Catherine METADIEU, Présidente de Chambre à la Cour d'appel de Paris
- 11h00 **LE ROLE DE L'AVOCAT : LA PRATIQUE DES DIFFERENTS REGIMES DE PREUVE**
Jean-Marc CHONNIER, Avocat, Directeur associé Cabinet Fidal
- 11h30 **RAPPORT DE SYNTHESE**
Jean-Yves FROUIN, Président de la Chambre sociale de la Cour de Cassation



Bulletin d'inscription **LA CHARGE DE LA PREUVE EN DROIT DU TRAVAIL**

Nom, Prénom :

Fonction / Qualité :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Participation au colloque **50 € (TVA incluse)**

Chèque à libeller à l'ordre de l'Agent comptable de l'UPPA